

FRASTEYA
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 450 Avenue de Chambéry
73230 ST ALBAN LEYSSE
450490917 RCS CHAMBERY

DECISIONS UNANIMES DES ACTIONNAIRES

Les soussignés:

Monsieur Yannick MORAT,
propriétaire de 1320 actions

La Financière et de Service du Lac,
Représentée par son gérant Monsieur SALOMON François,
Propriétaire de 1360 actions

Monsieur Stéphane MORAT,
Propriétaire de 1280 actions

La Société « MORAT-INVEST »,
Représentée par son gérant Monsieur Yannick MORAT
Propriétaire de 40 actions

Après avoir exposé

1/ qu'ils sont les seuls actionnaires de la société par actions simplifiée FRASTEYA,

2/ que l'article 19 des statuts prévoit que les décisions collectives des associés peuvent s'exprimer dans un acte authentique ou sous seing privé.

3/ qu'ils ont pris connaissance des documents suivants

Les statuts de la Société.

Ont décidé ce qui suit :

PREMIERE DECISION

Les associés désignent

- la société FIDENT AUDIT, domiciliée 2 rue de la Claire 69009 LYON, en qualité de
Co-commissaire aux Comptes titulaire,

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

- Monsieur Frédéric VELOZZO domicilié 2 Rue de la Claire 69009 LYON, en qualité de Co-commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017

La société FIDENT AUDIT et Monsieur Frédéric VELOZZO ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à SAINT ALBAN LEYSSE
Le 19 décembre 2011

Monsieur Yannick MORAT

La société MORAT-INVEST

La Financière et de Service du Lac
Représentée par son gérant Monsieur SALOMON François,

Monsieur Stéphane MORAT